

Avis public



Canada
Province de Québec

Avis public d'entrée en vigueur du règlement 2019-116B Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Avis public est donné par le soussigné, PATRICK BARIL, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, que conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, le règlement 2016-119B modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 4 mars 2020.

Ce règlement a pour but d'autoriser les usages secondaires à une microbrasserie, dans l'affectation industrielle de Sainte-Anne-de-la-Pérade, sur le lot 4 175 266.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, au bureau des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Chenaux, ainsi que sur notre site Internet (www.mrcdeschenaux.ca).

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce cinquième jour du mois de mars deux mille vingt (5 mars 2020)



Patrick Baril, secrétaire-trésorier

